

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Groupe Trans-West  
1900, 52<sup>e</sup> Avenue  
Lachine QC H8T 2X9

Personne désignée à recevoir de la rétroaction :

Jean-Michel Brault

Vice-président finance et administration

[accessibilite@groupertranswest.com](mailto:accessibilite@groupertranswest.com)

514-345-1090 poste 278

## **PROCESSUS DE RÉTROACTION**

Suite à la publication de son plan d'accessibilité, l'organisation a mis en place un processus de rétroaction afin de recevoir des commentaires, suggestions ou obstacles auxquels des personnes (employés ou autres) en situation d'handicap pourraient être confrontées. Pour l'envoi de rétroaction, il est possible de rejoindre cette personne désignée ci-dessus soit par courriel, par téléphone ou par la poste. Les commentaires peuvent être signés ou anonyme. Tout commentaire signé recevra un accusé-réception et un suivi de la part de la personne désignée.

## **INTRODUCTION**

Groupe Trans-West est une entreprise de transport routier se spécialisant dans le transport longue distance. Nos employés sont majoritairement des chauffeurs de camion. À la base, ils doivent tous répondre à des critères de conditions médicales dictées par la SAAQ et les autorités américaines pour pouvoir obtenir ou maintenir leur permis de classe 1. Basé sur cela, il est certain que les types d'handicaps rencontrés chez nos employés sont plus restreints que dans d'autres milieux. Par contre, il est possible pour certains chauffeurs de travailler dans notre type de transport comparativement à d'autres compagnies parce que c'est moins exigeant physiquement. Ceci nous permet de mettre en place certaines mesures face à certains handicaps physiques qui peuvent être présents tout en gardant un permis classe 1.

## **PLAN D'ACCESSIBILITÉ**

Notre plan a été bâti selon des expériences déjà vécues et les commentaires de personnes en situation d'handicap. Ces personnes peuvent être identifiées lors de l'embauche, les chauffeurs doivent remplir une déclaration de santé et le formulaire d'auto-identification ou lorsque l'état de santé d'une personne déjà à l'emploi change, par exemple suite à un accident de travail. Nous avons bâti notre plan selon les différentes situations auxquelles nous avons été confrontées durant les dernières années.

Lorsqu'un point est soulevé en ce qui a trait à des limitations de certaines personnes, nous regardons comme nous pouvons aider cette personne. S'il n'est pas possible d'éliminer l'obstacle, nous regardons comment nous pouvons diminuer son impact.

Pour chacune des rubriques, voici les différents obstacles identifiés jusqu'à maintenant et les mesures prises.

### **L'emploi**

<b>Obstacles</b>	<b>Mesures</b>
État de santé qui requiert plusieurs suivis médicaux durant les heures de travail.	Employés à l'interne : horaire flexible, possibilité de télétravail sur une base occasionnelle Chauffeurs : horaire de travail selon leurs disponibilités. Ce sont eux qui donnent la journée à laquelle ils veulent partir pour leurs voyages.
Certains handicaps physiques comme des maux de dos chroniques empêchent un chauffeur d'effectuer de la manutention.	Notre type de transport est sans manutention. Cela nous permet d'accueillir des chauffeurs qui ne peuvent plus exercer leur métier dans d'autres compagnies de transport.
Certains handicaps physiques nuisent à la manipulation des équipements de transport lors des inspections ou de la pose de chaînes.	Nos chauffeurs travaillent en équipe de deux. Donc, si un des deux chauffeurs ne peut pas forcer sur les manivelles ou autres, l'autre chauffeur est là pour pallier.
Certains handicaps physiques peuvent rendre inconfortable le travail de bureau.	Disponibilité de poste de travail adapté (mobilier à hauteur réglable), chaise ergonomique.
Retour au travail suite à un accident avec limitations fonctionnelles.	Évaluation du poste de travail par un ergonomiste et soumission de recommandations.

## **L'environnement bâti**

<b>Obstacles</b>	<b>Mesures</b>
Accès à nos installations pour des personnes à mobilité réduite.	Transformation d'une porte d'entrée extérieure. Elle a été remplacée par une porte à ouverture automatique.
Déplacement dans la bâtisse	Mise en place d'une pente douce au lieu d'une marche dans la section de la gestion des routiers lors des rénovations.
Accès aux bureaux	Lors des rénovations, création d'une salle de conférence au rez-de-chaussée.

## **Les technologies de l'information et des communications (TIC)**

<b>Obstacles</b>	<b>Mesures</b>
Difficulté à comprendre à l'oral ou à l'écrit.	Nos formations virtuelles sont autant à l'oral et qu'à l'écrit. En effet, toute la formation dite verbalement se retrouve à l'écrit à l'écran en même temps.

## **La communication, autre que les TIC**

Aucun obstacle relevé

## **L'acquisition de biens, de services et d'installations**

<b>Obstacles</b>	<b>Mesures</b>
Certains handicaps physiques peuvent rendre la conduite de camion inconfortable. Il peut être aussi difficile de dormir dans le camion pendant qu'il roule.	Notre flotte de camions est toujours récente et nos cabines sont équipées d'un maximum de suspension pour diminuer les coups.
La conduite manuelle peut être plus exigeante dans le cas de certains handicaps physiques.	Nos camions sont tous équipés de transmission automatique.

## **La conception et la prestation de programmes de services**

Non applicable

## **Le transport**

Non applicable

## **CONSULTATION**

Des employés, des membres de la direction et des employés en situation d'handicap ont été consultés lors de l'élaboration de ce premier plan d'accessibilité.

Étant donné que c'est notre première publication de plan d'accessibilité, nous avons rassemblé le contenu de différentes consultations que nous avons eues au fil des années. En effet, différentes consultations, plus sur une base individuelle avec un employé en situation d'handicap, ont lieu afin de discuter de leur situation spécifique. En 2023, juste avant la rédaction du plan, une dernière consultation a eu lieu entre une personne en situation d'handicap qui est en contact avec un maximum d'employés et des membres de la direction.

Lorsque nous consultons ces employés, nous faisons le tour de leur situation de santé et des obstacles auxquels ils sont confrontés. Nous regardons alors, dans la mesure du possible, comment nous pouvons répondre à leurs besoins. Le plan présenté dans la section précédente montre les différents obstacles déjà identifiés et les mesures prises.

Selon les besoins et les disponibilités, les consultations ont lieu en personne sur les lieux de travail ou bien au téléphone.